

Image not found or type unknown



Reconnaissance statut salarié

Par **DIDOU**, le **28/07/2008** à **18:11**

J'ai été gérant minoritaire avec 2 autres associés (gérants de fait compte tenu de leur responsabilités et du fait qu'aucune décision ne pouvait être prise sans l'accord des 3 associés) d'une SARL. La SARL a été mise en liquidation. Depuis, je n'arrive pas à faire reconnaître mon statut de salarié aussi bien au niveau des assurances qui prennent en charge les salaires impayés et les indemnités de licenciement que des Assedic. J'avais un contrat de travail (signé avec moi-même gérant, je ne sais pas si c'est valable) et les relations de subordination avec ma société existaient bien. J'ai déposé une requête auprès des Prud'hommes. Que puis-je faire pour faire reconnaître mon statut de salarié et qui peut me conseiller (hormis un avocat dont les frais sont trop élevés compte tenu du fait que je ne perçois plus aucune rémunération)